

CCLI FORMULAIRE D'ADHÉSION/RENOUVELLEMENT

Le CCLI est un organisme incorporé, sans but lucratif, dont l'objectif est la protection et la promotion des intérêts du lévrier irlandais. L'adhérent s'engage à respecter la Constitution, les règlements et le code d'éthique de la CCLI, ainsi que les règles du Club Canin Canadien.

Les renouvellements sont dus le 1^{er} janvier. Après le 1^{er} avril, une demande de renouvellement assurant une ré-adhésion rétroactive devra être faite auprès du conseil d'administration; des frais supplémentaires de 10,00 \$ s'appliqueront. Un membre peut choisir de ne pas se prévaloir de cette option et redémarrer à titre d'associé. (Conformément à l'article II, section 4 (b) ... **cependant, si la cotisation demeure impayée au 1^{er} avril, le Conseil d'administration, à sa discrétion, peut accorder un délai de 3 mois à un membre délinquant.**) Les nouvelles demandes reçues après le 15 novembre s'appliqueront à l'année suivante.

Toutes les nouvelles adhésions et tous les renouvellements doivent signer, poster, envoyer par courriel ou télécopieur une copie signée du nouveau COE pour 2018. Cela ne s'appliquera pas aux renouvellements l'année prochaine.

DEMANDE D'ADHÉSION

Remplissez tous les champs pertinents. Le Code d'éthique signé est requis

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Remplissez le nom (s) et Signalez tout changement. Le code d'éthique signé n'est pas requis

Chaque candidat à l'adhésion de membre associé, étranger ou junior sera automatiquement accepté dès réception par le secrétaire d'un formulaire de demande rempli, des cotisations pour l'année en cours et d'un code d'éthique signé.

Les noms des nouveaux membres seront annoncés dans le Bulletin du CCLI. Chaque candidat à l'adhésion régulière doit être un résident du Canada ou des États-Unis et doit d'abord avoir complété trois années à compter de la date de leur adhésion en tant que membre du CCLI sans droit de vote.

Nom de l'adhérent/membre : _____

Adresse : _____

Zip/Code Postale : _____ Pays : _____

Téléphone: _____ Cellulaire: _____

Courriel: _____ Site Web: _____

Informations sur l'éleveur (si applicable)

Nom du chenil : _____ Perm Reg'd Oui/Non _____

Enregistré: CKC/AKC: _____ Tattoo (si applicable): _____ Micropuce Oui/Non _____

CLASSES D'ADHÉSION ET FRAIS RELIÉS

L'adhésion de base pour les membres résidant au Canada \$40.00
comprend tous les Bulletins en ligne produits par le Club

L'adhésion de base pour les membres résidant au USA \$45.00
*comprend tous les bulletins en ligne produits par le Club (payables en dollars canadiens)
couvre également l'affranchissement pour envois divers*

L'adhésion de base pour les membres à l'étrangers \$45.00
*comprend tous les bulletins en ligne produits par le Club (payables en dollars canadiens)
couvre également l'affranchissement pour envois divers*

Membre junior inclus Bulletin en ligne \$10.00

Adhésion au Bulletins Papier

Canada \$30.00

USA \$40.00

Foreign \$50.00

Frais de traitement PayPal \$2.00

Total Inklus : _____

Je souhaite recevoir toute correspondance du CCLI par la poste, plutôt qu'électroniquement

PAIEMENT

CHÈQUE, MANDAT, TRAITE BANCAIRE, ETC.

Remplissez, signez et retournez ce formulaire avec votre paiement (à l'ordre de IWCC), à l'adresse ci-dessous.

PayPal

(Frais de traitement de 2 \$ sera applicable)

Aller à www.iwcc.com cliquer « membership »

Effectuez votre paiement PayPal à :

treasurer@irishwolfhoundclubofcanada.ca

Date du paiement PayPal : _____

Si vous faites une première demande d'adhésion, vous devez envoyer une copie signée du "Code d'éthique" par la poste ou par courriel

Adresse Postale

Jill Benoit

Secrétaire d'adhésion au CCLI

PO Box 534, Lamont, AB, T0B 2R0

Tel.: 780-936-3453 • eMail: dreamacres@mcsnet.ca

Avisez Jill Benoit d'un changement d'adresse afin de vous assurer de recevoir votre Bulletin

Signature du requérant : _____

Date de naissance (si moins de 18 ans): _____

LE CODE D'ÉTHIQUE OFFICIEL DU CLUB CANADIEN DU LÉVRIER IRLANDAIS (CCLI) – SEPTEMBRE 2017

Le code d'éthique s'applique à **tous** les membres. Le code a été révisé en 2017 et on a créé une nouvelle section s'adressant spécifiquement aux éleveurs.

Ce code d'éthique a été approuvé lors de l'AGA 2017 du CCLI. Son objectif est de fixer les encadrements et exigences relatifs à l'entretien, la reproduction et, de façon générale, la protection de nos lévriers bien-aimés. Cet objectif se reflète dans les priorités accordées au bien-être des chiens et à la recherche de pratiques d'élevage responsables.

La violation de ces clauses peut entraîner l'expulsion du club et, si requis, le signalement aux autorités concernés en vue d'actions légales.

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES MEMBRES

1. Les membres du CCLI s'efforceront de protéger le lévrier irlandais de l'abus, de la négligence, de la souffrance et de la cruauté, et seront prêts à dénoncer de telles actions.
2. Les membres du CCLI s'abstiendront de faire des déclarations fausses, malveillantes ou injustes à l'endroit d'autres membres ou éleveurs du CCLI.
3. Les membres du CCLI fourniront à leurs lévriers un hébergement convenable, de la nourriture, de l'eau fraîche et de l'exercice adéquat et approprié à la race ainsi que les soins vétérinaires requis. Une bonne clôture est fortement recommandée.
4. Les membres du CCLI sont fortement encouragés à maintenir une relation ouverte et chaleureuse avec l'éleveur de leur chien.
5. Les membres du CCLI feront de leur mieux pour aider et guider les nouveaux membres et répondre à leurs questions.
6. Les membres du CCLI démontreront un bon comportement sportif en tout temps et en tout lieu.
7. Les membres du CCLI seront en contrôle de leur chien en tout temps, en laisse et à la maison. Ils devront prévoir une clôture adéquate ou avoir accès à une zone sécuritaire clôturée.
8. Les membres du CCLI se comporteront de manière à ne jamais provoquer de discrédit sur la race ou sur le Club.

Code d'Éthique pour les éleveurs du Club

1. Tous les éleveurs du CCLI doivent comprendre et accepter les règlements mis en place par le CCC et le CCLI.
2. Les éleveurs du CCLI (les propriétaires du mâle et de la femelle) doivent être familiers avec le Standard de la race afin de reproduire avec un objectif d'amélioration. La connaissance des pedigrees des parents permettra de garder en tête le type, le tempérament la robustesse, la santé et la longévité des reproducteurs.
3. Tous les chiens et toutes les portées nées au Canada doivent être enregistrés au CCC. Les chiens nés à l'étranger, de même que leurs portées et chiots doivent se conformer aux règlements du Club National et du Club Canin de leur pays d'origine.
4. Les éleveurs devraient aviser les propriétaires potentiels de chiots des caractéristiques de la race et encourager la communication, dans le but de comprendre et de prévenir les problèmes potentiels reliés à la santé.
5. Les éleveurs devraient être très sélectifs dans leurs choix de foyer pour leurs chiots, prenant en considération les éléments suivants; localisation, hébergement, hygiène, exercice, soins vétérinaires, diète et finalement bien être physique et psychique du chien.
6. Aucun chiot ou chien de tout âge ne servira de prix lors d'un tirage au sort ou ne sera vendu ou donné à des animaleries, des laboratoires, des courtiers ou des entreprises de sécurité. Les chiots ou chiens ne seront vendus que dans des

régions où les normes de bien-être des animaux sont similaires à celles du Canada.

7. Les éleveurs du CCLI se conformeront à toutes les recommandations de l'OFA et du CCLI concernant les tests de santé prescrits pour la race, soit les certifications du cœur, des hanches, des épaules et des yeux.
8. Les éleveurs doivent faire effectuer un test de dépistage du shunt porto-systémique à leurs chiots à l'âge de 9 semaines ou plus, et avant leur départ vers leur nouveau foyer.
9. Aucun chiot ne doit quitter son éleveur du CCLI avant l'âge de 10 semaines. Il est reconnu qu'à partir de 6 à 10 semaines et au-delà, les femelles enseignent à leurs chiots les compétences dont ils auront besoin toute leur vie pour bien se développer et s'épanouir. Durant cette période, l'interaction entre les chiots les aidera à développer des comportements sociaux qu'ils ne maîtriseraient peut-être pas s'ils étaient séparés trop tôt de leurs mères et de leurs frères et sœurs.
10. Les chiots doivent être vendus avec les documents d'enregistrement requis (incluant souvent l'accord de non-reproduction ou le formulaire de copropriété proposés par le CCC) une copie du pedigree et un contrat de vente écrit incluant les conditions de reproduction, du retour chez l'éleveur en cas de problèmes, de la relocalisation ou de la revente du chien dans le futur. Les éleveurs fourniront des recommandations écrites concernant la diète et les exercices, et le carnet de santé et de vaccination conforme aux lois provinciales. Les chiots devraient être exempts de parasites tels que vers, puces, tiques et autres.
11. Les éleveurs du CCLI sont fortement encouragés à éduquer les nouveaux propriétaires de chiots des pour et des contres de la stérilisation et de la castration et à discuter de méthodes alternatives. Cette discussion portera aussi sur la recommandation de ne pas stériliser ou castrer les chiots avant l'âge de 2 ans.
12. Aucune chienne ne sera saillie avant l'âge de 2 ans ou après 6 ans, ou lors de chaleurs consécutives sauf en cas de circonstances particulières.
13. Les éleveurs du CCLI devront connaître les aspects positifs et négatifs des accouplements consanguins, dans la lignée des pedigrees, ou peu apparentés, à l'intérieur de la race et dans leurs propres lignées. L'accouplement consanguin n'est pas une pratique courante et est utilisé judicieusement et à l'occasion par certains éleveurs. L'accouplement consanguin fait référence au croisement du père et sa fille, d'une mère et son fils ou des frères et sœurs. Ceci ne doit pas être une pratique courante.
14. Les éleveurs du CCLI ne devront pas accoupler un chien avec un problème de santé connu, ni vendre sciemment un lévrier irlandais qui n'est pas en parfaite santé ou qui a une maladie contagieuse sans divulgation contractuelle complète.
15. Les éleveurs du CCLI ne vendront pas de femelles enceintes ni ne vendront leurs chiens à des éleveurs « non responsables ». Un éleveur responsable adhère au Code d'éthique des éleveurs du CCLI.
16. Les éleveurs du CCLI doivent être prêts et aptes à reprendre les chiots et chiens de leur élevage. Aucun chien de leur élevage ne doit être accouplé, vendu ou donné sans leur permission écrite et ceci doit être spécifié dans le contrat de vente des chiens.

En remplissant et en signant ce formulaire, vous affirmez avoir lu et compris ce qui précède, et vous acceptez d'être lié par la Constitution et le Code d'Éthique Officiel du Club Canadien du Lévrier Irlandais (CCLI) [Version 4: September 2017]

Nom (SVP en lettres moulées) : _____

Signature : _____ Date : _____